

**LE MULTICULTURALISME DE LA BELGIQUE
UNE ANALYSE DE LA POLITIQUE DE SCOLARISATION
DES ENFANTS POLONAIS EN BELGIQUE 1923-1940**

PAR

FRANK CAESTECKER

Institut Universitaire Européen

INTRODUCTION

La population étrangère en Belgique, pendant l'entre-deux-guerres n'a pas la même physionomie qu'avant la première guerre mondiale. La part des pays limitrophes, comme sources d'immigration, n'est plus aussi dominante. De nouveaux contingents, importants, viennent de régions nouvelles: de l'Italie d'une part, et d'autre part d'Europe centrale et orientale. Par ailleurs, jusqu'en 1914, l'immigration avait été spontanée. Au lendemain de la guerre commence le recrutement de travailleurs étrangers, le recrutement organisé à l'étranger, d'une main-d'oeuvre destinée avant tout aux charbonnages et à la métallurgie. L'immigration spontanée et les recrutements, désormais, s'additionnent donc.

Le nouveau type d'immigration posait de nouveaux défis à la société belge. La présence d'un nombre assez important d'enfants de travailleurs immigrés constitue un des enjeux. La formulation d'une politique scolaire relative à ces enfants s'inscrit dans une stratégie plus ample vis-à-vis de cette population nouvellement arrivée.

Une politique scolaire est toujours le fruit d'une lutte entre différents groupes d'intérêts. L'analyse ci-dessous de la politique de scolarisation des enfants d'immigrés démontre bien les intérêts que ces enfants suscitaient dans les stratégies des divers groupes de pouvoir.

Des stratégies se situant autour des concepts comme assimilation, intégration, acculturation et ségrégation se développaient avec une intensité qui variait selon les divers groupes d'intérêt impliqués dans la formation de cette politique.

La politique patronale de gestion de la main-d'oeuvre ne concernait pas seulement les ouvriers immigrés, mais aussi leur famille. Le patronat réalisait que la reproduction de la main-d'oeuvre ne se faisait pas seulement dans l'usine ou la mine, mais aussi à la maison et à l'école.

L'Etat d'origine de l'émigration se préoccupait de ses citoyens à l'étranger afin de maintenir, et aussi parmi les enfants de ses immigrés, une loyauté envers la patrie, voir le régime politique. Les immigrés mêmes ne sont pas uniquement les objets de cette politique. Leur propre conception de leurs intérêts n'était en effet pas sans influence sur l'élaboration de la politique scolaire. Les autorités belges se trouvaient finalement contraints de formuler une politique de scolarisation dirigée vers les enfants d'immigrés. La manière par laquelle ils ont rempli cette tâche et les raisons de cette politique seront les objets étudiés dans cet article. L'étude de la scolarisation des enfants d'immigrés pourrait dépassé le cadre d'une analyse en termes de politique scolaire et d'évolution de l'infrastructure mise à leur disposition. On pourrait s'intéresser par exemple à l'attitude des immigrés envers la notion d'enseignement, à la perception par les enfants de l'éducation scolaire, aux résultats au niveau cognitif et subjectif de cette éducation. ... Ces thèmes sont délibérément évités, parce qu'ils exigent une recherche plus approfondie qui dépasse le cadre de cet article.

Cet article traite le cas polonais, mais certes les autres nationalités ont aussi suscité une controverse au sujet de la modalité de la scolarisation de leurs enfants. Les Italiens ont eu des écoles à Bruxelles, Liège, Charleroi, Genk et Gand et des classes à Seraing, Braquegnies, Rebecq et Tubize, totalisant à la fin de l'entre-deux-

guerres près d'un millier d'inscrits.¹ Les Tchèques avaient leurs propres écoles à Waterschei et Zwartberg. Les Slovaques n'avaient qu'une école, à Strépy-Bracquenies.² Les Allemands avaient fondé des écoles à Bruxelles et Eysden.³

L'existence pendant l'entre-deux-guerres en Belgique de nombreuses écoles primaires où l'enseignement ne se déroulait, ni en français, ni en flamand, et où le programme d'enseignement n'était pas établi à Bruxelles mais dans d'autres capitales européennes, est surprenant.

Ces réseaux scolaires ethniques proviennent-ils d'une appréciation positive par la Belgique de la mosaïque humaine? La Belgique appliquait-elle, cinquante ans en avance par rapport à certains pays d'immigration comme le Canada et l'Australie, déjà une politique multi-culturelle? Le présent travail ne prétend pas couvrir, par l'étude du seul cas polonais, celle des autres nationalités. Chacune de ces nationalités avait des traits spécifiques qui influençaient fortement le sort réservé au traitement des enfants de ses ressortissants en Belgique.

La sous-représentation des sources belges dans cet étude du cas polonais pourrait favoriser la version polonaise de l'analyse. La non-existence d'archives du Ministère de l'Education belge et le manque d'information relatif au sujet étudié, dans les archives communales que nous avons consultées pourrait engendrer une distorsion par rapport à la réalité.

I. L'IMMIGRATION POLONAISE EN BELGIQUE, 1922-1931.

L'immigration polonaise en Belgique était primordialement la conséquence de l'embauchage d'immigrés dans les mines. Leur présence massive dans ce secteur était le résultat des campagnes organisées par la Fédération des Charbonnages afin d'attirer des ouvriers étrangers. Ces campagnes devaient remédier au manque

1. A. Morelli, *Fascisme et anti-fascisme dans l'émigration italienne en Belgique*. Thèse de doctorat non-publiée, ULB, p.175.

2. J. Sedláček, *Cechoslovači v Nizozemi, Belgii a Anglii*, Praha, 1937, pp. 63-90.

3. *Deutsch-Belgische Rundschau*, IX, 1939, 6, p.11.

croissant de mineurs belges qui préféraient passer à des secteurs mieux rémunérés et moins malsains.

Une première vague de Polonais avait été recrutée dans la période 1923-1925. Il s'agissait de ce qu'on appelait les Westphaliens ou Polonais de la Ruhr. Dès 1880, la région de la Ruhr avait connu une immigration croissante de main-d'oeuvre polonaise venant de Pozen et la Prusse-orientale, qui faisaient encore, à cette époque, partie de l'Empire allemand. Après la première guerre mondiale, quand la Pologne devint à nouveau un Etat indépendant, la présence de ces Polonais dans la région de la Ruhr fut de plus en plus contestée. Par ailleurs la réorganisation de l'industrie des mines dans la Ruhr dans la première moitié des années vingt avait frappé en premier lieu les Polonais.

Le nombre des mineurs polonais en Belgique se mit à augmenter considérablement: alors qu'en septembre 1922 seulement 198 Polonais travaillaient dans les mines belges, en août 1923 il y en avait 2000 s'y trouvaient, puis en novembre 1923, 2.709 et en février 1926, 4.398. Ces "Westphaliens", dont un tiers étaient embauchés dans le nouveau bassin de Limbourg, avaient eux, émigré d'un coup avec leurs femmes et leurs enfants.

Leur vie sociale se déroulait surtout dans un ghetto polonais. Ces Polonais avaient construit, avant la première guerre mondiale dans le bassin du Ruhr une vraie subculture. Ils avaient formé là une communauté assez cohérente, cultivée et possédant des organisations nationalistes et catholiques bien développées. Ils construisirent en Belgique en quelques années un réseau étendu d'organisations. Dès 1923 ils fondaient une organisation centrale qui coordonnait les activités de plusieurs organisations socio-culturelles, religieuses et d'entraide.

Un deuxième groupe de Polonais fut recruté (dans la deuxième moitié des années vingt, mais surtout en 1929 et en 1930) directement en Pologne. Le 15 novembre 1927, 5.958 ouvriers polonais travaillaient dans les charbonnages belges, 3 années plus tard leur nombre avait doublé (11.993 en septembre 1930).

Leur arrivée créa des tensions profondes dans la vie communautaire organisée par les Westphaliens. Les différences entre les Polonais de la Ruhr et ceux qui à partir de 1927 avaient été recrutés directement

en Pologne étaient multiples. Chez les Polonais de la Ruhr, la langue était bien plus influencée par l'Allemand, leur niveau d'éducation était plus haut, cela valait aussi pour leur qualification professionnelle et en conséquence leurs salaires également étaient plus élevés. Enfin il existait chez eux une tradition industrielle et urbaine. Tout cela fait que le niveau de vie, mais aussi la vie de tous les jours des Westphaliens n'était guère influencée par l'émigration en Belgique, cela à la nette différence des immigrés qui venaient directement de la Pologne.

II. L'ORIGINE DE L'ENSEIGNEMENT POLONAIS

Les premières tentatives d'organiser un enseignement polonais furent à l'initiative des Polonais de la Ruhr. En 1925, dans les colonies polonaises de Hautrage et Winterslag, des ouvriers donnèrent, après les heures scolaires obligatoires dans les écoles belges, des cours polonais.⁴ L'espoir que la fondation de l'Etat polonais en 1918 réveillait, certes parmi les Polonais de la Ruhr faisait qu'ils étaient convaincu que cet état, pour lequel ils avaient lutté, prendrait leurs besoins, malgré leur éloignement du pays, comme le sien.

En effet, plusieurs communautés polonaises en Belgique firent pression auprès du gouvernement polonais afin qu'il mette à la disposition des parents une infrastructure où les enfants puissent apprendre ou perfectionner leur langue maternelle.⁵ Ces appels aboutirent à des démarches de la part du consulat polonais. Déjà en 1923 l'ambassade avait fondé un comité qui s'occupait des immigrés polonais, entre autre de cette question scolaire. Les résultats de l'activité de ce comité, composé exclusivement de fonctionnaires consulaires furent minimes. L'élargissement en 1926 de ce comité "Komitet Opieki Kulturalno-Społecznej dla Wychodźstwa Polskiego w Belgii" entraînait qu'il soit considérablement plus actif, car il rassemblait désormais des polonais de tous bords. La Mission catholique

4. *Wychodzca*, 32, 1925, p. 5.

5. Vandervoort, verslag over "de Poolse School" te Waterschei, 8.11.1926. Archives de l'évêché de Liège, *fonds Kerkhofs*, 54.

polonaise y était présente, à côté des jeunes polonais qui faisaient leurs études en Belgique, des responsables de l'ambassade, ainsi que des commerçants et des industriels. Le but de ce comité était de soutenir et de protéger les ouvriers immigrés polonais en Belgique. Le comité se fixa deux buts précis:

- 1 l'organisation et le soutien de l'éducation scolaire et extra-scolaire dans l'esprit national polonais.
- 2 L'aide matérielle et la protection sociale en général.

La structure interne du comité indiquait déjà qu'on accordait une priorité nette au volet éducatif. Le secrétariat était constitué de trois sections: soins scolaires, soins extra-scolaires et pour finir, soutien social.

Le comité commença ses activités dans un vide total. Aucune infrastructure scolaire n'existait pour les immigrés. Les enfants des immigrés de tous azimuts (polonais, nord-africains, italiens...) tombaient sous le coup de la loi de la scolarisation obligatoire. Ils devaient donc entrer dans les écoles, soit françaises, soit flamandes.

L'Ambassadeur de Pologne prit contact en mai 1926 avec le ministre des Sciences et des Arts de l'époque, le socialiste flamand C. Huysmans, afin de connaître la position belge vis à vis de la fondation des écoles polonaises sur le territoire belge. L'attitude positive des autorités belges se traduisit en août 1926 par un accord qui donnait aux Polonais une quasi totale liberté d'action dans des établissements tout à fait indépendants des réseaux scolaires belges. L'accord stipulait ceci:

1. Le ministère d'Education à Bruxelles prend connaissance de la création d'écoles où l'éducation se fait en langue polonaise. Ces écoles seront subventionnées par le comité d'aide socio-culturel des immigrés polonais.
2. Le Ministère d'Education à Bruxelles accorde la liberté intégrale au comité pour l'élaboration des statuts internes d'organisation et de programme.
3. Le Ministère exige seulement que le nombre d'heures scolaires corresponde au nombre d'heures scolaires prévues dans les écoles belges.
4. L'obligation scolaire vaut également pour les écoliers des écoles polonaises et si les parents négligent cette obligation, les ensei-

gnants ont le droit, par l'intermédiaire des autorités belges compétentes de les faire poursuivre.

5. Apprendre les langues françaises ou flamandes est à la guise des écoles.⁶

Le Ministre Huysmans s'est expliqué sur cette décision de reconnaître les écoles polonaises de la façon suivante:

"Comment pourriez-vous faire autrement? Vous avez devant vous des élèves qui ne comprennent que le polonais. Il faut leur parler une langue qu'ils connaissent et, progressivement, il faut faire en sorte que ces élèves, ces futurs ouvriers de charbonnages, restent ici, s'adaptent à la culture du milieu et deviennent de bons Belges."⁷

Huysmans insista sur le caractère temporaire de ces écoles, qu'il appelait "les classes de transmutation". Les écoles auraient dû permettre, une transmutation et adaption progressive au milieu belge. Toutefois, le règlement juridique des écoles polonaises en Belgique n'était en fait qu'un premier pas pour la création d'un réseau scolaire polonais tendant plutôt à consolider "la polonité" qu'à la transmuter.

Le comité d'aide sociale et culturelle aux émigrés polonais s'occupait du règlement interne et du programme des études. En principe, le programme de l'école primaire polonaise est adopté en y ajoutant l'enseignement de l'histoire et de la géographie belges. L'enseignement des langues belges, que ce soit le flamand ou le français, se trouvait aussi ajouté au programme scolaire polonais. L'adoption du système d'enseignement primaire de la Pologne, qui ne comportait que 4 années, faisait que les enfants polonais devaient s'intégrer à l'âge de 10 ans dans les écoles primaires belges, où ils suivaient des cours pendant encore deux années de plus. En accord avec les lois belges sur les écoles privées, les écoles polonaises se trouvaient sous la tutelle du comité d'aide social et culturel aux

6. Ce texte était présenté dans cette revue dépendante du Ministère polonaise des Affaires Etrangères comme la version officielle de l'accord. *Polacy zagranicza*, 1933, 11/12, p. 21.

7. Les annales parlementaires, chambre, séance du 25.2.1930, p. 701.

émigrés polonais. Le comité avait nommé un inspecteur dont la tâche était de visiter régulièrement les écoles polonaises et d'organiser des conférences pour les enseignants afin de faire respecter le programme scolaire et ses buts éducatifs. Le comité avait en outre pris contact avec les autorités compétentes à Varsovie et avec les organisations sociales en Pologne afin d'obtenir des manuels scolaires et des livres pour les bibliothèques qu'il espérait ouvrir dans chaque école.

Les écoles s'affirmaient comme catholiques, la participation des écoliers à la messe le dimanche, le jeudi et lors des jours fériés était prévue. Ils devaient aussi aller se confesser au minimum une fois par trimestre. L'enseignant pouvait libérer les écoliers de cette obligation sur présentation d'une requête écrite de la part des parents.

Le caractère catholique plaisait à la hiérarchie ecclésiastique belge et les évêques donnèrent leur approbation à la création des écoles polonaises.⁸ Cependant cette approbation était tout à fait conditionnelle. La fermeture en 1928 de l'école polonaise à Hautrage-Etat, à la suite de pressions du curé et des soeurs de Hautrage-Etat auprès de la direction de la mine, est tout à fait représentatif. Ces ecclésiastiques ne supportaient pas l'absence de cours de religion dans cette école. Le fait que l'absence de cours de religion s'explique par l'absence de prêtres polonais et qu'il ne remette nullement en cause le caractère catholique de l'enseignement ne les rassurait pas.⁹

Le problème des charges financières de ce réseau restait le plus difficile à résoudre. La reconnaissance des écoles polonaises par les autorités belges leur donnait les mêmes avantages que les écoles belges, on devait notamment mettre gratuitement à la disposition des écoles des fournitures scolaires (tableau noir, bancs d'école et charbon pour chauffer les locaux).

Le comité fit, de concert avec l'ambassade, des démarches auprès de compagnies minières afin d'obtenir des locaux pour les écoles et des logements pour les enseignants. Les démarcheurs savaient faire respecter leurs demandes.

8. Biuletyn, 1, octobre 1926, 6.

9. Kudlacik à Hlond, 12.8.1928. AAG (Archivum Archidiecezja Gnieznienska, Zespol Prymasa Polski, 111, Akte Protektora Wychodzctwa) *Belgia Generalna* 3,1.

“Op de koolmijnen wordt ook druk uitgeoefend, in dezen zin, dat het Poolsche Gouvernement heeft te kennen gegeven, dat Poolsche werkkrachten zullen slechts gestuurd worden naar de mijnen, die aan de op te richten poolsche scholen zullen ter beschikking stellen de noodige lokalen, schoolmeubelen, schoolgerief, huisvesting voor personeel enz...”¹⁰

Les autorités polonaises entamèrent dès 1927 des négociations avec la direction des mines limbourgeoises à Eysden afin d’y fonder une école polonaise. Le refus obstiné de la direction, basé sur un prétendu manque de place, conduisit à un boycottage de cette mine. Les autorités polonaises décidèrent d’ignorer les demandes de recrutement d’ouvriers polonais de la part de cette mine.¹¹

En fait, les directeurs des mines n’étaient pas sûrs que les ouvriers polonais veuillent vraiment des écoles nationales pour leurs enfants. Peut-être n’était-ce que le désir des autorités polonaises ou de l’église. Le comité d’aide sociale et culturelle aux émigrés polonais lança alors un appel de dissiper tout incertitudes.

“Nos émigrés qui travaillent en Belgique doivent très énergiquement exiger une éducation polonaise pour leurs enfants auprès de leurs employeurs. Les employeurs doivent savoir que les émigrés eux-mêmes et non le comité d’aide à Bruxelles exigent des écoles. Il serait excellent que les bureaux des associations des colonies où il y a un nombre assez important d’enfants polonais organisent des réunions sur la question scolaire et envoient une délégation d’ouvriers polonais à la direction avec la demande de fournir un local pour l’école. Ces Messieurs Directeurs, lorsqu’ils réaliseront que les ouvriers polonais souhaitent sincèrement une école polonaise et qu’ils demandent cette école solidairement, trouveront immédiatement un local. Nous ne demandons pas des choses exceptionnelles. En échange de notre dur travail il conviendrait que nous obtenions un

10. “Des mesures seront adoptées pour faire pression sur la direction des mines, dans le sens que le gouvernement polonais a fait savoir que ils n’enverrait des ouvriers polonais qu’aux mines qui mettraient à la disposition des écoles polonaises des locaux, des meubles, des manuels et du logement pour les instituteurs.” Vandervoort, verslag over “de Poolse School” te Waterschei, 8.11.1926. Archives de l’évêché de Liège, fonds *Kerkhofs*, 54.

11. Rapport administrative 1928, consulat anversois. Archiwum Akt Nowych (AAN), *Ministerstwo Spraw Zagranicza* (MSZ), 11.175.

toit pour nos écoliers.”¹²

III. L'OUVERTURE DES ÉCOLES POLONAISES EN BELGIQUE, 1926-1930.

Ces démarches furent couronnées de succès auprès des compagnies minières de Péronnes,¹³ Hautrage et Waterschei. A Winterslag, la compagnie minière donna même son d'accord pour une école de filles et une école de garçons. Cette compagnie minière avait déjà en 1923 déclaré qu'elle voulait fonder une école polonaise pour ses ouvriers polonais.¹⁴

Ce succès auprès des divers groupes d'intérêts belges cache parfois une opposition aux aspirations polonaises. Les événements à Waterschei montrent bien l'ambiguïté de l'attitude envers les Polonais. Une école polonaise y fut créée grâce à l'aide de l'église et de la compagnie minière, ce qui semblent indiquer un soutien aux aspirations polonaises, mais en réalité ils ne s'étaient m'allièrent que pour des raisons stratégiques.

“Om enigszins in contact te blijven met de poolsche school, en er wat controle over te hebben, besloot ik in ruggespraak met de Directie der Mijn, eenige lokalen van den Kring ter beschikking te stellen. Deze werden door de mijn gemeubeld en gereed gemaakt.”¹⁵

Cette alliance est tout à fait conditionnelle et ici il y eut même une tentative de saper l'existence de l'école polonaise. Un curé du Limbourg lanca lors d'une réunion de Polonais une pétition en faveur

12. Biuletyn, 1, septembre 1926, 5, p. 2.

13. “J'accepte de prendre un instituteur polonais pour la colonie Ste Marguerite”. Directeur de Ressaix au vice-consul de la Pologne, 2.10.1926. Archives de l'Etat à Saint-Hubert, *Ressaix*, Copie des lettres.

14. Vandervoort à Broekx, 11.4.1923. KADOC, *Papieren Broekx*, 14.5.6.

15. “Pour garder dans un certain sens le contact avec l'école polonaise, et maintenir un contrôle, j'ai décidé en consultation avec la direction de la mine, de mettre quelques locaux du Cercle à leur disposition. La mine les a meublés et retapés.” Vandervoort, verslag over “de Poolse School” te Waterschei, 8.11.1926. Archives de l'évêché de Liège, *fonds Kerkhofs*, 54.

des écoles belges. Vu l'excellente qualité des écoles primaires flamandes quelques heures de cours de langue polonaise dans ces écoles seraient, proposait-il, aussi une alternative valable. Quant aux enseignants belges, ils essayaient aussi de contrarier le développement des écoles polonaises. Le 9 novembre 1926, lors d'une réunion d'une organisation polonaise, les participants lancèrent un appel d'intervention auprès des autorités consulaires; ils y affirmaient leur attachement à l'école polonaise. L'ambassade, suite à cet appel protesta auprès de l'évêque de Liège.¹⁶

Les autorités polonaises étaient très satisfaites de l'organisation de l'enseignement polonais en Belgique. Malgré le manque d'instituteurs en Pologne, 6 enseignants furent mis à la disposition des autorités consulaires à Bruxelles et cela dès septembre 1926. En octobre 1926 les écoles polonaises ouvrirent leur porte. L'école de Winterslag était la plus grande avec 113 enfants, à Hautrage il y avait seulement 40 enfants et à Péronnes 36.

A Waterschei 68 des 76 écoliers polonais quittèrent les écoles belges pour l'école polonaise. Un jeune instituteur, venu directement de la Pologne se trouva confronté avec des enfants entre 6 et 14 ans qui généralement ne parlaient que l'allemand couramment avec un peu de flamand ou un peu de français et qui n'avaient dans le meilleur des cas que des notions de polonais. L'instituteur, lui parlait le polonais et un peu de français. La communication était donc défectueuse. Le grand nombre d'enfants d'âges divers augmentaient encore les inconvénients.¹⁷

Les parents fondèrent, de concert avec le consulat des comités parentaux de gestion, qui avaient la tâche d'organiser l'éducation polonaise dans l'esprit national et de collaborer avec l'enseignant. Cette collaboration se limitait à pourvoir l'école pour ses besoins essentiels et à coopérer lors de l'organisation de fêtes scolaires; en fait

16. Biuletyn, 1, octobre 1926, 6, p. 6.

17. Vandervoort, verslag over "de Poolse School" te Waterschei, 8.11.1926. Archives de l'évêché de Liège, *fonds Kerkhofs*, 54.

il s'agissait surtout de l'exercice d'une pression sociale auprès de la communauté polonaise.¹⁸

A cette pression sociale s'ajoutait, selon le Père Vandervoort qui s'occupait de la pastorale auprès des polonais à Waterschei, une menace du consulat à l'adresse des familles qui n'enverraient pas leurs enfants à l'école polonaise: elles se verraient refuser tout soutien de la part du gouvernement polonais.¹⁹

Pendant les années scolaires 1927/1928 et 1928/1929, le nombre des élèves augmentait légèrement, mais l'implantation des écoles polonaises en Belgique était stagnante.

L'opposition des nationalistes flamands aux écoles polonaises au Limbourg était virulente. Le fait qu'on y enseignait le français comme seconde langue choquait tout particulièrement les Flamands. L'ambassadeur polonais jugeait l'implantation des nouvelles écoles dans cette région un peu prématurée, malgré la forte croissance de quelques colonies polonaises (Beerigen, Eysden). Il souhaitait éviter de provoquer les Flamands, déjà considérablement irrités.²⁰

En plus la direction de la mine de Eysden rejetait à cette époque tout enseignement polonais. La collaboration des mines fut quand même indispensable pour la financement des écoles polonaises.²¹ Des considérations internes à la communauté polonaise devaient aussi être prise en compte. Effectivement, bien que la demande initiale d'une éducation en langue polonaise soit venue des émigrés eux-mêmes, on constata de leur part une certaine réticence. Le recteur de la Mission catholique polonaise Kotowski l'attribuait au manque de patriotisme des émigrés.

“Nos emigrés eux-mêmes, n'ayant jusqu'à maintenant que peu de conscience nationale, ne savent pas apprécier les écoles polonaises.”²²

18. Biuletyn, 2, avril 1927, 4, p. 2.

19. Vandervoort, verslag over “de Poolse School” te Waterschei, 8.11.1926. Archives de l'évêché de Liège, *fonds Kerkhofs*, 54.

20. Consulat anversois, rapport administrative 1928. AAN, MSZ, 11.735.

21. Consulat anversois au Ministère polonaise des Affaires Etrangères, 4.6.1929. AAN, MSZ, 11.173.

22. Kotowski à Hlond, 3.4.1928. AAG, *Belgia Generalna*, 3, 1.

Des écoles indépendantes étaient plus qu'ils n'avaient demandé.

Il semble que l'enthousiasme des immigrants pour leurs écoles s'était refroidi suite au bas niveau de l'enseignement. Le fait, entre autres, que les aînés, en raison des classes à l'effectif trop peu nombreux, doivent aider systématiquement les plus jeunes leur semblait particulièrement grave. Les autorités polonaises étaient conscientes de ce défaut de leur réseau scolaire. Elles estimaient que la solution pouvait consister en une augmentation du nombre global d'écoliers, afin de créer une classe pour chaque niveau.²³

Par ailleurs, les instituteurs venus de Pologne s'adaptèrent difficilement aux conditions de travail en Belgique. Le malaise des instituteurs n'était pas seulement dû à l'éloignement du pays et l'hétérogénéité des écoliers. Les tentatives d'ingérence des directeurs de mines, mais aussi des parents dans les affaires internes des écoles, le tout lié à l'absence d'une ligne de conduite de la part des autorités scolaires polonaises créaient une atmosphère conflictuelle où les instituteurs n'arrivaient pas à s'affirmer. Ils ne savaient pas évaluer les pressions diverses dont ils étaient objet. Ils étaient tout à fait désorientés.²⁴ La nomination d'un inspecteur en 1928 devait remédier à ce défaut.

La fondation des écoles polonaises n'était, selon Vandervoort basée que sur un malentendu.

“Zij waren zeer tevreden over het in onze scholen gegeven onderwijs. De Poolse school bood, hun inziens niet wat voor de toekomst hunne kinderen het voordeligst was, naschoolse lessen in de poolsche taal zouden meer nut opleveren.....Maar zij moesten helaas buigen voor de later aangekomen families, die voor het overgroot gedeelte via Frankrijk ons toekwamen en die in Frankrijk op onderwijsgebied zeer schijnen tegengewerkt en verwaarloosd te zijn geweest. Het waren deze, die niet op de hoogte waren van de plaatselijke toestanden alhier (die zij zelf zullen moeten erkennen, dat heel gunstig voor hen zijn) en die nog in den waan waren, dat zij met Franschen (frankrijks) geest te doen hadden, den doorslag schijnen gegeven te hebben om een volledig onafhankelijk poolsch onderwijs te

23. Rapport A. Jachimowicz, 12-14.10.1929. AAN, MSZ, 11.173.

24. Ambassade polonaise de Bruxelles à Hlond, 17.2.1928. AAG, *Belgia Generalna*, 3, 1.

krijgen.”²⁵

Malgré tous ces oppositions les communautés polonaises demandèrent encore des écoles. En septembre 1929, dans le Limbourg, à Beeringen et Eysden, deux nouvelles écoles polonaises voyaient le jour. Respectivement 41 enfants et 28 enfants s’assirent le premier jour sur les bancs de l’école.²⁶ La compagnie minière avait mis à la disposition de l’école quelques locaux et une subvention pour l’enseignant. Les mines de Waterschei et Winterslag avaient assumé par le passé des charges identiques pour leurs écoles.²⁷ L’année suivante le consul ouvrit 2 écoles de plus, notamment à Boussu (9 enfants) et à Quaregnon (40 enfants). Le nombre d’écoles polonaises augmenta pour la dernière fois en 1931. Une école polonaise ouvrit ainsi ses portes en septembre à Zwartberg, une localité dans le Limbourg où en 1929 s’étaient installés beaucoup de Polonais, à tel point que la colonie polonaise atteignait en janvier 1931 le nombre de 839 personnes. Les locaux, ainsi que le matériel nécessaire à l’enseignement étaient fournis par la mine.

En septembre 1931, 564 enfants, dont 460 en Limbourg étaient inscrits dans les écoles polonaises. Afin d’apprécier l’attachement des Polonais à leurs écoles on doit prendre aussi en compte que l’envoi des enfants à ces écoles impliquait un sacrifice financier.²⁸

25. “Les émigrés polonais étaient très satisfaits de l’enseignement dans nos écoles. L’école polonaise, selon eux, ne leur offrait pas ce qui aurait été le plus utile pour le futur de leurs enfants; des cours de polonais après les heures scolaires leur auraient plus apporté ...Mais ils ont dû se plier au mode de pensée des familles arrivées plus tard, qui pour la plus grande partie sont venues par la France et qui y avaient été très négligés et contrecarrés au niveau scolaire. C’étaient eux, qui sans être au courant des conditions locales (qui, il faut le reconnaître sont très favorables pour eux) et s’imaginant encore avoir affaire à l’esprit français ont fait pencher la balance en faveur d’un enseignement polonais intégral et tout à fait indépendant.” Vandervoort, verslag over “de Poolse School” te Waterschei, 8.11.1926. Archives de l’évêché de Liège, fonds *Kerkhofs*, 54.

26. Polacy Zagranica, 1933, 11/12, p. 21.

27. Sprawozdanie z podróży odbytej przez vice-Konsul.AAN, MSZ, 11.173.

28. “De meester heeft altijd gezegd, omdat de school arm is moeten we boeken kopen, ook moesten we soms pakjes maken om naar Polen te sturen. We moesten bij moeder steeds vragen om 2 frank, 1 frank om naar school te brengen. De Poolse school was immer arm, van de kinderen vragen ze steeds geld.” Interview Eugeniusz S., (leerling Poolse school Winterslag), 11.3.1989 Wrocław.

L'agitation flamande contre les écoles des étrangers augmentait.

“wij kunnen minder aannemen dat voor de vreemde elementen, die een andere taal spreken dan het Fransch of het Vlaamsch, er op staatskosten een onderwijs zou worden ingericht in een andere taal dan deze van de streek, waaraan zij hunne broodwinning komen vragen.”²⁹ “Wij zijn nu eenmaal een bedreigde Volksgemeenschap en kunnen geen taalrechten toekennen aan....vreemde inwijkelingen zoolang voor ons eigen volksbes-
taan het gevaar niet definitief geweken is.”³⁰

L'évêque liégeois, qui soutenait la cause flamande, était du même avis. Il déplora, au début de l'année 1932, en s'adressant à ses interlocuteurs polonais, le principe même de la fondation des écoles polonaises.³¹ La décision de la direction minière de Zwartberg de soutenir une école polonaise, malgré l'attitude hostile des flamands, y compris les religieux enseignants et malgré le commencement de crise indiquait l'importance que le patronat des mines limbourgeoises attachait à ses ouvriers polonais.³² Cette année-là 564 écoliers suivirent les cours dans les 9 écoles polonaises, sous la direction de 17 enseignants.

Il est frappant de constater que les écoles polonaises se situaient presque toutes dans la région flamande. Le nombre des enfants polonais dans certaines communautés du Hainaut et de Liège y justifiait aussi l'existence d'écoles polonaises.

Les tentatives des autorités consulaires de fonder en dehors de la région du Limbourg et de Mons des écoles polonaises se heurtèrent à une obstruction obstinée de la part des compagnies minières et des

29. “Nous pouvons moins accepter que on soit organisé pour ces éléments étrangers, qui parlent une autre langue que le français ou le flamand, un enseignement aux frais de l'Etat, dans une autre langue que celle-lui de la région où ils sont venus pour demander à gagner leur vie.” Blavier, les annales parlementaires, chambre séance du 25.2.1930, p. 696.

30. “Nous sommes une nation menacée et nous ne pouvons pas accorder des droits de langue à des immigrés étrangers, jusqu'à ce que le danger ne soit pas écarter” Romsée, Les annales parlementaires, chambre séance du 25.2.1930, p. 696.

31. Kudłacik aan Hlond, 30.5.1932. AAG, *Belgia Generalna*, 3, 1.

32. Consulat anversois au Ministère polonais des Affaires Etrangères, 6.8.1931 et 7.9.1931. Inspecteur au Ministère polonais de l'Education Publique et de la Religion, 24.2.1931. AAN, MSZ, 10599.

directions des usines. Tout soutien matériel consistant en la mise à disposition d'un local pour les Polonais ou en l'attribution d'une subvention fut catégoriquement refusée par le patronat en Wallonie (sauf celui de la région de Mons). Or, suite aux difficultés financières, le consulat ne pouvait envisager la création des écoles sans subvention de la part des Belges. Le refus de tout soutien quel qu'il soit en Hainaut et à Liège est probablement le fait d'une stratégie patronale, envers les ouvriers polonais, différente de celle mise en oeuvre dans les mines en Limbourg et dans le Borinage. Cependant, pour analyser ce refus, il conviendrait de prendre en ligne de compte l'attitude des immigrés polonais. En Flandre, les Polonais ne souhaitaient pas que leurs enfants apprennent la langue locale; par contre, en Wallonie, les parents polonais jugeaient la connaissance du français d'une plus grande utilité pour leurs enfants.³³ Même les écoles de Hautrage-Etat, Quaregnon et Perennes-lez-Binche, dans la région de Mons, n'eurent pas le succès de celles de Limbourg. Un grand nombre d'enfants polonais restaient dans les écoles belges: seulement 150 enfants étaient inscrits dans ces écoles polonaises. Du reste, les écoles polonaises n'étaient, malgré leurs succès, accessibles qu'à une partie des enfants des ouvriers polonais en Belgique. Il y avait surtout en Wallonie beaucoup de colonies de Polonais, dépourvus d'une école polonaise. Dans la plupart des cas le nombre d'enfants ne justifiait pas une école. Déjà en 1926, le comité d'aide socio-culturel des immigrés polonais avait remarqué, qu'une alternative aux écoles polonaises s'imposait pour ce qui est de ces colonies. Les autorités polonaises optaient certes en premier lieu pour les écoles polonaises et l'introduction d'un cours polonais n'était bien vu que "dans ces colonies où il n'y a pas d'espoir qu'un nombre suffisant d'enfants polonais puissent rendre la création d'une école possible."³⁴ Il s'agissait alors de contribuer à apporter une solution à la nécessité d'instruction en polonais dans les localités où il n'y avait pas d'écoles polonaises.

33. Consulat à Bruxelles au Ministère polonais de l'Education Publique et de la Religion, 20.10.1930. AAN, MSZ, 10.598.

34. Ambassade de Bruxelles à l'ambassade à Berlin, 1930. AAN, *Ambasada Rzeczpospoliti Polski w Berlinie*, 2016.

VI. L'ORGANISATIONS DES COURS POLONAIS

Les quelques tentatives d'organiser des cours après les heures d'école rencontrèrent beaucoup de difficultés. Les enfants étaient fatigués, et comme les enseignants ne pouvaient pas être employés à plein temps, le consulat embaucha de jeunes polonais qui faisaient leurs études en Belgique. De tels cours étaient organisés à Prayon-Tours, à Liège et à Cheratte, pendant l'année scolaire 1929-1930. Au total 140 enfants y participèrent.

Déjà en 1929, l'ambassade polonaise avait entamé des négociations avec le Ministère de l'éducation belge, afin d'intégrer dans le programme scolaire belge des cours polonais. Le Ministère avait refusé, en argumentant que cela créerait des difficultés linguistiques dans les écoles, surtout vu la présence de nombreuses colonies italiennes et yougoslaves, qui pourraient présenter une demande similaire. L'année suivante, le consulat répéta sa demande, le Ministère de l'Education refusa de prendre position, pour les mêmes raisons que nous venons de mentionner. Malgré ce jugement le ministère changea de cap en déléguant la responsabilité aux écoles locales. Il promit de ne pas se prononcer contre l'instauration de cours polonais, suite à des accords entre le consulat et la direction de certaines écoles.³⁵ Le consulat chanta victoire et entama immédiatement des démarches auprès des autorités scolaires locales.³⁶ Il prit contact avec les inspecteurs généraux et communaux, avec les conseils municipaux et avec les curés et les directions des écoles catholiques. Sa proposition était d'organiser dans les institutions scolaires belges, pour les enfants de ses ressortissants qui fréquentaient les écoles belges, des cours polonais, soit une journée par semaine, soit un ou plusieurs après-midi. Les cours seraient sous la tutelle des autorités polonaises.

35. "Les autorités centrales l'accepteront tacitement". Consulat à Bruxelles au Ministère polonais de l'Education Publique et de la Religion, 20.11.1930. AAN, MSZ, 10.598. Consulat à Bruxelles au Ministère polonais de l'Education Publique et de la Religion, 22.4.1931. AAN, MSZ, 10.599.

36. Consulat à Bruxelles au Ministère polonaise de l'Education Public et de la Religion, 12.12.1930. AAN, MSZ, 10.598.

Il était nécessaire dans chaque localité d'entamer des pourparlers avec chaque école afin d'obtenir l'accord de libérer les enfants des autres cours un jour déterminé, et d'obtenir un local où le cours polonais pourrait se dérouler. Par exemple, dans la ville de Liège et ses environs, le consulat dut contacter 108 écoles, où 550 enfants polonais étaient dispersés, afin d'organiser pour ces enfants 10 cours sous la direction de 2 enseignants.

De la part des Belges la réaction à la demande des Polonais ne fut pas toujours positive. En général il était pris prétexte d'un manque de locaux pour refuser. De même, l'absence des enfants à des jours déterminés "serait à amener un certain trouble dans l'enseignement régulier et à nuire à celui-ci."³⁷

Effectivement l'introduction de cours polonais dans les écoles belges n'était pas du tout facile. Les demandes de la part de Polonais devaient louvoyer entre les susceptibilités de deux réseaux scolaires en Belgique. Le caractère mixte des cours posait des problèmes graves pour le réseau catholique, le supposé catholicisme des cours polonais était mal vu par le réseau communal. Pour les socialistes s'ajoutait la question de savoir si ces cours subventionnés par le régime autoritaire de Piłsudski auraient aussi la tâche de le légitimer. Le conseil communal de Retinne, qui voulait évaluer le catholicisme et la politisation des cours polonais, exigea une traduction du programme d'enseignement et aussi des chansons que l'instituteur polonais avait l'intention de faire apprendre aux écoliers.³⁸

Mais c'est justement l'existence de deux réseaux scolaires concurrentiels qui offrait aux autorités polonaises la possibilité d'insérer les cours polonais, se servant comme d'un atout de la lutte pour voir affluer des enfants polonais dans le réseau catholique ou communal.

37. Maire de Marcinelle au Consul, 18.4.1931. Maire de Dampremy au Consul, 9.4.1931. AAN, MSZ, 10.599.

38. Ciurys au consulat à Bruxelles, 21.4.1931. AAN, MSZ, 10.599. "Le cours de polonais sera supprimé après les vacances étant donné que l'échevin de l'instruction a constaté que ce cours avait une tendance autre que l'instruction" Conseil communal de Retinne, séance du 28.6.1932.

Malgré toutes les réticences des Belges, les autorités polonaises obtinrent gain de cause dans plusieurs localités où il y avait une forte concentration de Polonais. Le consentement d'organiser des cours polonais dans les établissements scolaires belges correspond, non tant à une acceptation du souci des Polonais que leurs enfants apprennent leur langue maternelle, mais plutôt à des aspects de la lutte de concurrence scolaire en Belgique.

“Si une paroisse ne donne pas de local pour les cours polonais dans l'école catholique, les écoles communales sous l'influence socialistes et avec des instituteurs de gauche le donneront. Les enfants polonais une fois attirés par les écoles communales sous le prétexte de cours polonais, quittent les écoles catholiques, parce que dans les écoles communales ils trouvent de la soupe dans l'après midi et d'autres avantages matériels que les écoles catholiques ne peuvent pas se permettre. A l'inverse les enfants des écoles communales, socialistes qui se trouvent une fois dans les écoles catholiques pour l'enseignement polonais, tombent sous l'influence du curé, qui premièrement leur rappelle la nécessité de suivre les cours de religion et puis les attirent dans les écoles catholiques, un moyen d'élargir et la fréquence et les subsides d'état et de garantir le recrutement des organisations catholiques. C'est pour cette raison que les cours et les écoles polonais se trouvent en principe dans les écoles catholiques.”³⁹

Malgré l'immense travail administratif lié à l'introduction des cours polonais, le consulat était favorable à ce système; du reste les charges financières étaient limitées. Les seuls frais que causaient les cours étaient les salaires des enseignants. Le point central de l'intérêt des autorités polonaises pour l'éducation des enfants était de sauvegarder la culture et la langue:

39. Kudłacick à Hłond, 28.9.1933. AAG, *Belgia Generalna*, 3, 1. Ces considérations du prêtre portent à penser que l'ambassade donnait préférence aux écoles catholiques. Or, c'est certainement ce que préférerait le prêtre, mais l'ambassade ne semblait quant à elle pas avoir sélectionné les écoles sur la base de leur attitude confessionnelle. Le grand nombre de refus faisait que les autorités polonaises ne pouvaient pas se permettre un tel luxe. Le fait qu'ils dépendaient des autorisations d'autres écoles pour laisser partir les enfants au cours polonais faisait qu'une discrimination des écoles laïques aurait été contre productive.

“L’enseignant polonais devait se limiter exclusivement aux matières polonaises (la langue polonaise, l’histoire, la géographie, chanson et déclamation) et à insuffler dans l’enfant l’amour et l’attachement pour la patrie et la culture nationale”.⁴⁰

Les autorités à Varsovie donnèrent leur d’accord et envoyèrent quelques enseignants de plus. Les parents étaient en général ravis de l’instauration des cours polonais. Les critiques qu’ils faisaient aux écoles purement polonaises disparaissaient lorsqu’il s’agissait des cours en polonais.

Le consulat mena une action massive pour resserrer les rangs des compatriotes émigrés en Belgique en faveur de ces cours. Des annonces dans la presse polonaise et des prospectus distribués par les enseignants des écoles belges auprès de leurs écoliers polonais et par les organisations polonaises insistaient auprès des parents pour qu’ils envoient leurs enfants aux cours polonais. Lors des réunions des organisations polonaises, on rappelait chaque fois aux personnes présentes leur “devoir national envers les enfants”. Dès 1931, les autorités consulaires organisèrent annuellement le “jour de l’enseignement polonais”. Ce jour devint le point culminant de la propagande en faveur de l’enseignement polonais. Lors d’une grande fête qui rassemblait toute la communauté polonaise de Belgique et aussi plusieurs notables polonais et belges on présentait les progrès des enfants réalisés dans les écoles ou dans les cours polonais.

Des difficultés de transport et aussi le peu d’intérêt de certains parents polonais empêchèrent que l’instauration de cours polonais fut un succès total.⁴¹ Toutefois, en général le succès était considérable. En septembre 1931, 479 enfants participèrent à des cours qui étaient dispensés dans 16 localités, sous la direction de 5 enseignants.

40. Consul au Ministère polonaise de l’Education Publique et de la Religion, 12.1930. AAN, MSZ, 10.598.

41. Consulat à Bruxelles au Ministre Polonais de l’Education et de la Religion, 22.4.1931. AAN, MSZ, 10.599.

Le façon analogue à ce que se passait pour les écoles polonaises, les enseignants des cours polonais étaient aidés, dans chaque localité, par un comité parental de gestion.

V. LA CRISE ÉCONOMIQUE ET LES RÉPERCUSSIONS SUR LE SYSTÈME SCOLAIRE POLONAIS

La crise économique eut des répercussions désastreuses sur la situation des mineurs polonais. De la duplication du nombre des mineurs polonais pendant la période 1927-1930, rien ne restait. En mai 1934 seuls 7.958 Polonais travaillaient encore dans les mines, mais les licenciements continuèrent jusqu'à la fin de 1935. Une grande nombre des Polonais décidèrent pendant ces années de retourner dans leur pays natal.

Par ailleurs, des préoccupations budgétaires de l'Etat polonais engendrèrent un bouleversement dans le système d'enseignement polonais en Belgique. En février 1932 le consulat à Bruxelles reçut l'ordre de reconsidérer son système scolaire "pour 15.000 émigrés en Belgique on a 22 enseignants, tandis qu'en France pour un demi million il y a à peu près 100 enseignants seulement."⁴² La nécessité de réduire les frais des écoles polonaises en Belgique n'était cependant pas partagée par tout l'appareil étatique.

"Nos écoles sont des centres de polonité et de culture polonaise, ainsi que de culture générale....Le cours polonais ne peut pas garantir l'éducation des enfants dans la culture polonaise à tel point qu'ils garantissent la sauvegarde intégrale de la polonité...En plus les écoles polonaises étaient et sont des centres forts de propagande en faveur des intérêts polonais vis à vis de la société belge."⁴³

Des considération financières, mais aussi la conviction que, dans ces années de crise, seules des initiatives internationales pouvait permettre

42. Consulat à Bruxelles à MSZ, 31.7.1932. AAN, MSZ, 10.601. Selon J.Ponty, il y avait en 1930 145 moniteurs polonais en France. J.Ponty, *Polonais méconnu*, Paris, 1987, p. 278.

43. Ministère polonais de l'Éducation Publique et de la Religion (MRiOP) au Ministère polonais des Affaires Étrangères, 19.7.1933. AAN, MSZ, 10.602.

de contourner les restrictions à l'immigration conduisirent à une restructuration de la gestion des affaires d'émigration en Pologne.⁴⁴ Cette réorganisation en Pologne des structures étatiques qui s'occupaient de l'émigration favorisait nettement le Ministère des Affaires Etrangères, au détriment du Ministère du Travail et des Affaires Sociales. Le Ministère des Affaires Etrangères était moins sensible aux aspects sociaux, mais les communautés polonaises à l'étranger comme centre de propagande était un argument qui serait probablement accueilli favorablement. Cependant le Ministère des Affaires Etrangères considéra que ce but pourrait être atteint avec d'autres méthodes et à moindre frais.

Aux préoccupations budgétaires vint s'ajouter l'émergence d'une nouvelle vision, toute à fait opposée à celle des partisans de la "Conservation de la Polonité". Un nouveau discours se développa dans les messages aux consulats:

"Sauvegarder à long terme, dans les pays d'émigration des écoles polonaises à caractère fixe, n'est pas efficace...parce que cela retire aux enfants le droit aux études prolongées et renforce le ghetto."⁴⁵

Les écoles polonaises ne servaient plus qu'à sauvegarder la polonité. L'intégration dans la société belge, mais surtout la formation, l'instruction des enfants au delà de l'école primaire était le nouveau but des autorités en Pologne.

"Pour que cette génération dans le futur ne soit pas dépassée par des étrangers, pour qu'ils ne soient pas uniquement capables de manipuler le pic et la bêche. La Pologne a besoin d'hommes du métier, des professionnels."⁴⁶

Le scoutisme polonais prit la relève des écoles polonaises en sauvegarde de la "polonité". Les points centraux de ce mouvement de jeunesse étaient l'amour pour la patrie et la langue maternelle. Les

44. H. Janowska, *Emigracja zarobkowa z Polski 1918-1939*, Varsovie, 1981, 112-115.

45. Notes de 29.12.1933. Affaires consulaires des Polonais à l'étranger au consulat à Bruxelles, 4.1.1934. AAN, MSZ, 10.602.

46. Narodowiec, 16.10.1932.

autorités consulaires y attribuaient une importance primordiale après que fut mis en cause le réseau scolaire polonais en Belgique. Dans les directives des instituteurs polonais il fut mentionné non seulement l'éducation scolaire, mais aussi le travail socio-culturel dans les organisations polonaises. Et c'est surtout dans l'encadrement du mouvement de scoutisme que résidait leur seconde tâche. Ils devaient former les futurs activistes, loyaux au gouvernement, des organisations polonaises. Le scoutisme prit un grand essor au début des années trente, en raison du soutien enthousiaste des instituteurs.⁴⁷

Une première tentative d'assainir les dépenses du réseau scolaire polonais fut de les imputer aux budget belge. Le statut d'école privée des écoles polonaises pouvait devenir celui d'école adoptable. Cela engendrait un contrôle de la part des autorités belges, mais aussi une aide financière.

"Introduire cette mesure se heurte à beaucoup de difficultés et on doit considérer la chose à long terme."⁴⁸

Une solution s'imposait cependant dans le futur proche. Le consulat dressa un plan de liquidation rigoureuse de toutes les écoles polonaises en les transformant en cours polonais, un projet jugé trop ambitieux à réaliser pour l'année scolaire 1932/1933.⁴⁹

Les autorités polonaises décidèrent de sacrifier les trois écoles dans la région de Mons. Les écoliers durent s'intégrer dans les écoles belges. Ces écoles garantissaient en échange des cours polonais pendant une journée déterminée. Les directeurs des mines ne s'y opposaient pas. Par contre, les émigrés se révoltèrent: ils considéraient comme une grande injustice que leur école fut fermée, surtout que les écoles du Limbourg n'étaient, elles, pas menacées.

"Il était absolument nécessaire d'exercer toute sorte de persuasion et d'expliquer la nécessité et les avantages de cette réforme. Le consulat a donné aux colonies les explications nécessaires et il a utilisé les influences de nos prêtres dans les colonies..afin d'éclaircir la question et de calmer

47. Rapport de l'inspecteur, 3.1933. AAN, MSZ, 10.602.

48. Consulat à Bruxelles à MSZ, 8.10.1932.AAN, MSZ, 10.601.

49. Jędrzejewicz au MSZ, 25.8.1932. AAN, MSZ, 10.601.

les esprits...Quand ils se sont rendu compte qu'avec des cours bien organisés les enfants obtiendraient une connaissance profonde de la langue, de l'histoire et de la géographie de la Pologne et que sous l'influence des enseignants et des organisations de scouts qui sont en train de se former les enfants s'attacheraient à la Pologne, les esprits se sont calmés."⁵⁰

En septembre 1932, malgré les protestations des émigrés, il n'y avait plus d'écoles polonaises en Wallonie. Les cours polonais connaissaient cependant une recrudescence. 627 enfants participèrent à 22 cours qui étaient dispensés dans 15 localités, ce qui suppose une augmentation de plus de 50 enfants, malgré l'importante emigration de retour, due à la crise.⁵¹

Le traitement tout à fait différent du Limbourg, où les écoles polonaises furent maintenues, était motivé par la plus grande densité et stabilité de cette colonie qui rendait ces écoles rendables. Par ailleurs l'unanimité des Polonais au Limbourg autour de l'école nationale est entre autre une conséquence de la réforme linguistique du système scolaire en 1932. Suite à cette réforme, les enfants étrangers étaient obligés d'apprendre la langue locale, le flamand. Avant la réforme, les enfants polonais s'inscrivaient dans les écoles françaises, soit à 7 ans lors de l'entrée aux écoles, soit à 10 ans quand ils finissaient l'école polonaise à Zwartberg, Eysen ou Beeringen. Le changement de loi, qui rendait cet accès aux écoles françaises impossible augmenta le nombre des écoliers dans les écoles polonaises. Les polonais n'étaient pas ouvert pour apprendre le néerlandais.

"En dehors du français les Polonais veulent que leurs enfants apprennent aussi le flamand; mais ils ne sont pas d'accord pour n'apprendre que le flamand, parce qu'ils considèrent que la langue flamande n'est pas assez répandue et n'est utile qu'au Limbourg."⁵²

Un autre problème pratique, d'importance mineure se posait également. Le fait que les enfants dans les écoles polonaises n'aient appris que le polonais et le français causerait, prévoyait-on, des ennuis quand ils

50. Chiczewski à l'ambassade à Bruxelles, 10.10.1932. AAN, MSZ, 10.601.

51. Consulat de Bruxelles à MSZ, 17.12.1932. AAN, MSZ, 10.602.

52. L'Inspecteur d'éducation à MR i OP, 22.7.1931. AAN, MSZ, 10.599.

devraient se soumettre à la nouvelle loi linguistique et suivre les cours en flamand.

Pour expliquer l'indifférence ou l'hostilité des Polonais vis à vis du flamand, on pourrait considérer des raisons exclusivement pratiques, surtout le fait qu'apprendre la langue d'une petite communauté linguistique ne valait pas la peine pour ces "oiseaux de passage". Des considérations plutôt nationalistes pouvaient cependant également jouer un rôle. Les Polonais avaient-ils dans leur attitude envers les Flamands repris les formes des préjugés des francophones envers les Flamands, où avaient-ils leur propres conceptions indépendantes, dues à leur condition d'émigrés?⁵³

La rêve des immigrés de retourner dans leur "pays natal", la Pologne, était un élément dans la plaidoirie en faveur des écoles polonaises qu'on ne peut sous-estimer. La crise économique renforça le retour au pays. La valeur de la connaissance du flamand, mais même du français, était nulle pour ceux qui décidait de retourner en Pologne; là seul le polonais leur servirait.

"Nos enfants qui vont à l'école polonaise ont assez de possibilités d'apprendre le flamand nécessaires – soit dans les cours intérieurs, les rues ou dans les magasins – pour vivre dans cette communauté. Nous voulons souligner que beaucoup d'entre nous souhaitons, tôt ou tard, retourner au pays. Et si ce n'est pas nous, du moins nos enfants....Le fait que les conditions de travail dans les mines deviennent chaque jour plus difficile, que pour la moindre infraction, nous soyons menacés d'expulsion et que les jeunes Polonais soient acceptés au travail avec beaucoup de difficultés nous incline à songer quitter cet endroit."⁵⁴

53. Il y a plusieurs éléments qui indiquent une attitude négative vis-à-vis des flamands, entre autre cette observation d'un fonctionnaire de l'ambassade "Clairement il existe parmi les Polonais une antipathie atavique vis à vis la langue flamande et les Flamands en soi, qu'on appelle ici en général 'des Germaniques'". Rapport de l'inspecteur chez l'ambassade polonaise à Bruxelles, 7.1933. AAN, MSZ, 10.602. "Wij moesten Frans leren van onze vader, het was ons gezegd geweest dat dat een herentaal was." Interview Jan B. (leerling Poolse school in Zwartberg), Walbrzych, 15.3.1988.

54. Comité paternel de gestion à M.S.Z., 4.6.1933. AAN, MSZ, 10.602.

La composition typique de la communauté polonaise au Limbourg, où se trouvait notamment un grand nombre de Westphaliens, peut aussi expliquer leur attachement aux écoles polonaises. Les Westphaliens, avec leur patriotisme combattif de longue date, dû à l'hostilité anti-polonaise qu'ils avaient dû subir en Allemagne, étaient probablement les défenseurs les plus ardents des écoles polonaises au Limbourg.

“Les émigrants d'ici se composent, dans une partie importante de Westphaliens, qui se sentent Polonais, mais qui parlent néanmoins à la maison en allemand. Leurs enfants, participant aux écoles polonaises amènent à la maison la langue polonaise et ils effacent ainsi graduellement les influences germaniques.”⁵⁵

Les Westphaliens, avec leur manque de connaissance de la langue polonaise, malgré leur nationalisme, avaient dû sentir les attaques aux écoles polonaises comme une attaque à leurs tentatives de réinstaurer leur polonité intégrale, langue comprise. Des considérations pratiques avaient probablement aussi motivé les Westphaliens à défendre les écoles polonaises. Beaucoup de Westphaliens avaient considéré le retour au pays, à la suite de la crise économique accompagnée d'une montée de xénophobie. Le fait qu'ils ne maîtrisaient pas le polonais leur causerait là aussi des problèmes d'intégration.

Un fonctionnaire avait proposé encore en 1931 d'agrandir le réseau scolaire au Limbourg, parce qu'après la réforme linguistique, les candidats potentiels pour les écoles polonaises augmentaient. On envisageait une solution d'élargissement, qui accorderait aux écoles de Zwartberg, Eysden et Beeringen la cinquième et sixième classe, afin de satisfaire à la scolarité obligatoire qui existait en Belgique jusqu'à l'âge de 12 ans. Les écoles de Waterschei et Winterslag étaient les seules à garantir l'enseignement primaire en polonais jusqu'à 12 ans. Cette proposition de généraliser l'enseignement en polonais pendant 6 ans fut la dernière tentative d'expansion du réseau scolaire polonais en Belgique. Cette proposition n'eut pas de suite parce que, dès 1932,

55. Le Cercle des Etudiants Polonais à Anvers à MSZ, 17.6.1933. AAN, MSZ, 10.602.

suite aux contraintes budgétaires de l'état polonais, les autorités polonaises changèrent de cap dans leur politique scolaire en Belgique.

Dans le cadre des tentatives d'assainir les dépenses du réseau scolaire polonais en Belgique le Ministère des affaires Etrangères proposa en effet une contribution des émigrés à leur financement. Les contributions des émigrés aux enseignements polonais avaient été jusqu'alors minimales et plutôt symboliques. Les associations polonaises donnaient parfois des subventions et en plus, chaque membre du comité parental de gestion donnait mensuellement 2 à 5 francs. Cet argent n'était suffisant que pour le nettoyage des écoles et l'achat d'un certain matériel scolaire indispensable. La proposition d'augmenter leur contribution financière causa beaucoup d'amertume dans la communauté polonaise. D'emblée, même à Winterslag et Waterschei, les émigrés refusèrent carrément toute contribution de leur part. Les écoles belges étaient, quant à elles, gratuites et, de plus, la crise avait diminué fortement les salaires.⁵⁶

La direction des mines limbourgeoises était, malgré la crise, prête à venir en aide aux écoles polonaises. Le soutien de sa part se traduisait en des dons de manuels, de cahiers et en des subventions pour le salaire des enseignants; en plus les mines mettaient des locaux à disposition et elles payaient tous les frais d'électricité, de chauffage et même de nettoyage.⁵⁷

Le patronat francophone minier du Limbourg subventionnait ces écoles, pas exclusivement au nom d'une stratégie patronale distincte envers ces ouvriers polonais, mais aussi pour des raisons linguistiques, notamment pour réduire l'influence flamande dans le Limbourg.

Si les écoles polonaises au Limbourg n'étaient pas atteintes par les mesures d'économie de 1932, les contraintes budgétaires du Ministère de l'Education polonaise déterminèrent une pression grandissante les années suivantes. On hésitait à prendre la solution la plus facile,

56. L'ambassadeur de la Pologne Jackowski à MSZ, 22.6.1933. AAN, MSZ, 10.602.

57. "La mine de Waterschei était la seule à contribuer plus modestement à l'école polonaise. c'était la conséquence d'une attitude aussi indifférente envers l'école belge de Waterschei." Rapport de l'inspecteur, 6.1933. AAN, MSZ, 10.602.

notamment insérer l'enseignement polonais dans les écoles locales (flamandes), comme l'on avait fait en Wallonie.

"Les Wallons pourraient considérer cette solution comme un manque de loyauté et peut-être perdrons nous la sympathie des wallons pour l'éducation polonaise, sans aucune certitude que nous gagnerons le soutien des Flamands."⁵⁸

Ces hésitations de la part des autorités polonaises expliquent pourquoi on avait fini par ne pas choisir la solution radicale de fermer les écoles en 1932 dans le Limbourg.

Pendant en septembre 1933 on fit un premier pas pour le démantèlement des écoles polonaises au Limbourg. Les écoliers polonais de Zwartberg et d'Eysden devaient s'intégrer dans les écoles belges. Les Polonais essayèrent en vain d'obtenir l'autorisation de l'accès des enfants polonais aux classes d'adaptation française.

"Je voudrais souligner que les ouvriers polonais ne se refusent point à voir leurs enfants apprendre la langue flamande. Au contraire ils le désirent vivement, mais ils veulent ne pas subir des retards inévitables dans l'éducation de leurs enfants. D'ailleurs, la connaissance de la langue flamande viendrait progressivement d'elle même par rapport journalier des enfants polonais avec les enfants flamands et par les cours de langue flamande dans ces écoles."⁵⁹

A la différence de ce qui s'était passé en 1932 à Hautrage, Quaregnon et Perennes-lez-Binche, on implanta des classes entièrement polonaises dans les écoles flamandes à Limbourg. Cela produisit l'avantage que les enfants polonais pouvaient apprendre petit à petit le flamand, les enfants les plus âgés à Zwartberg étaient acceptés temporairement dans une classe d'adaptation française. En plus, les cours polonais étaient garantis par la direction des écoles. Dans ces classes polonaises, on mit aussi ces écoliers polonais qui n'avaient jamais été à l'école polonaise. Les autorités polonaises en étaient très contentes. Elles atteignirent, malgré une économie considérable, bien plus d'enfants (200) qu'aupa-

58. MR i OP à MSZ, 8.3.1933. AAN, MSZ, 10.602.

59. L'ambassadeur de la Pologne Jackowski à Hymans, 24.7.1933. AAN, MSZ, 10.602.

ravant. A Zwartberg, on donna à ces classes polonaises un caractère permanent. Les classes purement polonaises formaient en fait une école distincte. A Eysden, par contre ces classes n'eurent qu'un caractère temporaire: seules les deux premières années de l'école primaire étaient organisées par nationalité, ensuite les enfants étaient dans des classes mixtes.

Les écoles à Beeringen, probablement de concert avec la direction de mine de Beeringen, avaient refusé d'accorder aux écoliers polonais des cours. Suite à ce refus, l'école polonaise fut maintenue et les enfants la quittèrent à 10 ans pour l'enseignement français dans les écoles belges.

Les autorités consulaires décidèrent aussi de maintenir les écoles polonaises de Waterschei et de Winterslag, parce qu'il s'agissait ici d'importants points d'appui du consulat. Elles craignaient de perdre ce soutien si les écoles étaient liquidées. En plus, le patronat des mines soutenait ces écoles polonaises. Le directeur de Winterslag était même d'accord pour payer le salaire d'une institutrice, afin de sauvegarder l'école polonaise pour les enfants de ses ouvriers. Le directeur de Beeringen était d'accord pour payer une partie d'un salaire (33 francs). Le soutien inconditionnel des écoles polonaises de la part du patronat minier inclinait, dans le cas de Beeringen forçait même les autorités polonaises à maintenir en 1933 3 écoles polonaises.

On y introduisit cependant quelques changements. Le discours sur la fonction de l'éducation pour l'intégration des jeunes polonais dans la société belge dont on faisait accompagner le démantèlement du réseau scolaire polonais fût aussi appliqué aux écoles qui survivaient à la tempête de l'épargne.

Le français occupait dorénavant une place plus importante dans l'enseignement des écoles polonaises à Beeringen, Winterslag et Waterschei. Dans le cadre de cette adaptation du programme d'enseignement aux réalités du pays de résidence, on introduisait aussi une heure d'histoire et une heure de géographie de la Belgique. Les directions des mines étaient d'accord pour subvenir aux frais supplémentaires (le salaire d'un instituteur belge), causés par cette réorientation, une réorientation qui

“garantit avec des moindres dépenses pour le Trésor Public, que la génération de la jeunesse de l’émigration en Belgique aurait une éducation intégrale étatique et nationale et en même temps, une adaptation aux conditions de vie en Belgique et à l’étranger.”⁶⁰

Le système des classes entièrement polonaises était considéré comme une expérience très intéressante, du côté belge comme du côté polonais. Sa généralisation à tous les enfants polonais du Limbourg était envisagée. La liquidation des écoles polonaises n’était donc pas terminée.

Le démantèlement des écoles polonaises, accompagné par des appels incessants pour contribuer à l’enseignement polonais portèrent des fruits dans les colonies polonaises. Très lentement, les appels furent compris. Le consulat expliqua aux comités parentaux de gestion les difficultés budgétaires de l’état polonais et la nécessité de faire des économies. Dans la presse des émigrés, les appels à soutenir l’enseignement polonais se multipliaient:

“On ne peut pas accepter à aucune condition, que l’émigration polonaise disparaisse de l’horizon et ne figure que dans les livres d’inscription.”⁶¹

La conviction profonde des émigrés que l’état polonaise était obligé de supporter tous les frais des écoles polonaises était ébranlée. Les émigrés se rendaient compte qu’ils devaient faire des sacrifices financiers pour sauvegarder l’enseignement polonais.

Les autorités consulaires réalisèrent que les ouvriers polonais ne pourraient pas couvrir tous les frais de l’enseignement. Elles proposèrent de collecter au moins 3000 francs par mois, afin de payer 3 instituteurs. En fait, le consul ignorait tout à fait les disponibilités financières de ses émigrés, mais il était convaincu de leur attachement à l’enseignement polonais.⁶² Les comités parentaux de gestion

60. Chiczewski à la Ministère belge des Affaires Etrangères, 19.10.1933. AAN, MSZ, 10.602.

61. Informator, 2, 15.1.1934.

62. Chiczewski à la Ministère polonaise des Affaires Etrangères, 7.2.1934. AAN, MSZ, 10.603.

exprimèrent, lors d'une réunion dans l'ambassade à Bruxelles en octobre 1933, tout en admettant l'insuffisance de leurs contributions pour la survie de l'enseignement polonais, leur regret que les émigrés ne puissent pas prendre à leur compte des charges supplémentaires. La crise avait diminué fortement les ressources des ouvriers polonais. Ils réalisaient qu'on devait chercher d'autres sources de financement. Un comité fut fondé qui chercherait une solution.⁶³

En janvier 1934 le comité, de concert avec le consul ou plutôt dirigé par celui-ci, lançait un appel à sauver les cours polonais avec une contribution mensuelle de la part des parents de 8 francs pour un enfant, 10 francs pour 2 enfants et 12 francs pour 3 enfants ou plus participant à l'enseignement polonais. Les contributions des émigrés augmentèrent certainement, mais elles n'atteignaient jamais la somme de 3000 francs. Les émigrés ne payaient jamais le montant de la contribution proposée par le comité. A Montegnée seuls les membres du comité parental de gestion payèrent 2 francs, à Perennes-lez-Binche on paya 3 francs et à Winterslag 5 francs par famille.⁶⁴

VI. L'UNIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT POLONAIS: LES COURS 1934-1940

Le même jour où le comité, sur les instances du consulat, demandait aux ouvriers de payer un certain tarif scolaire, le consul reçut la note des autorités polonaises décidant de fermer les écoles à Waterschei, Winterslag et Beeringen.

Après des pourparlers avec les autorités belges, les enfants polonais de ces écoles furent intégrés dans les écoles belges dans des classes à population purement polonaises. Le programme scolaire incluait des cours polonais. Les autorités belges et polonaises jugèrent l'expérience de Zwartberg positive.

La liquidation des écoles de Waterschei et de Winterslag avait lieu en même temps que la liquidation de toute une infrastructure autour de

63. Compte-Rendu de la réunion des comités parentaux de gestion, 1.10.1933. AAN, MSZ, 10.789.

64. Informator, 1.2.1934.

laquelle toute une vie associative se déroulait. Le mine de Winterslag avait mis à disposition de l'école polonaise tout un bâtiment (25 pièces). Les Polonais le perdirent complètement. Le directeur de mine décida de fermer le bâtiment et il refusa aussi de continuer à verser le salaire d'un instituteur, qu'il avait payé pendant une année. Les cours polonais ne valaient pas son argent.

La fermeture des écoles polonaises à Winterslag et Waterschei accentuait chez les autorités consulaires les préoccupations politiques, déjà remarquées en 1932 à Peronnes lez Binche et à Hautrage. La protestation à Limburg fut massive. Les organisations polonaises organisèrent des manifestations où ils attaquaient vivement le manque d'intérêt des autorités polonaises pour leur cause.

"Nous, émigrés errants ne peuvent être si mal traités par le gouvernement polonais, qui nous ôte la possibilité d'éduquer nos enfants dans la langue de la patrie...Nous voulons que nos enfants apprennent le polonais et aiment très fort la patrie, comme nous l'aimons."⁶⁵

Ils mobilisèrent d'autres Polonais en Belgique, même hors de leur communauté de mineurs et ils s'adressèrent aussi aux organisations en Pologne. Toute leur colère ne servit à rien. Les contraintes budgétaires l'emportèrent. De graves conséquences politiques sur l'émigration en Belgique avaient été prédites, mais cela n'influença pas la décision.

"La fermeture des écoles polonaises sera une grande humiliation pour la meilleure partie de nos émigrés, ceux qui croient dans la Pologne, dans Son futur et dans Sa force. Déjà aujourd'hui les ouvriers disent avec amertume, que la pauvre Yougoslavie ou la petite Tchécoslovaquie arrivent à tenir leur propre école, mais que le Pologne en fait l'économie en dépit de ses citoyens à l'étranger. Sans exagérer on peut dire que la fermeture des écoles polonaises au Limbourg empêchera totalement la vie associative des Polonais, rendra difficile le travail de sauvegarde de la

65. Le comité parental de gestion à Winterslag à MSZ, 4.6.1933. AAN, MSZ, 10.602. "Wij wilden naar de Poolse school gaan, tevreden waren wij niet dat de Poolse school gesloten werd. Alle Polen die daar waren, de ouders wilden dat wij de Pools taal, spraak nog konden" Interview Eugeniusz S. (leerling Poolse school Winterslag) 11.3.1989 Wrocław.

polonité et affaiblira nécessairement l'influence positive que nos Représentants Etrangers ont exercée sur nos émigrés."⁶⁶

En septembre 1934 il n'existait plus d'écoles polonaises au Limbourg. Les autorités scolaires du Limbourg essayèrent, malgré leur accord de principe, de saboter l'organisation des cours polonais. Ils ne toléraient pas les classes mixtes et en plus ils ne voulaient pas sacrifier pour des heures de cours pour l'enseignement polonais, si ce n'est les heures du samedi matin. Les autorités polonaises, habituées à la flexibilité des autorités scolaires de Wallonie étaient déçues. C'était même un recul en comparaison avec l'expérience du Zwartberg.⁶⁷ Les cours polonais étaient un faible reflet des cours polonais en Wallonie. Au Limbourg, ils ne se déroulaient qu'après les heures d'école, sauf à Winterslag et à Zwartberg où les cours étaient intégrés dans les écoles belges.⁶⁸ L'enthousiasme des Polonais au Limbourg pour les cours polonais après les heures d'école était limité.⁶⁹

L'essor des cours polonais en Wallonie créait un manque d'instituteur auquel Varsovie ne voulait pas remédier. Des ouvriers venaient en aide à l'enseignement polonais, mais c'était une catastrophe. Ils n'avaient aucune autorité, ni sur les enfants, ni auprès des parents, et leur engagement avait toujours pour conséquence une diminution des participants ou même des conflits dans les colonies.⁷⁰

66. Le cercle des étudiants polonais à Anvers à MSZ, 17.6.1933. AAN, MSZ, 10.602.

67. Rapport de la réunion, 7.8.1934. Nagómy à MSZ, 10.8.1934. Chiczewski à MSZ, 7 et 24.7.1934. AAN, MSZ, 10.603.

68. Consulat à MSZ, 22.3.1938. AAN, MSZ, 10.605.

69. "Er waren nog kinderen die gingen naar de Poolse les, ik niet meer. Het was voor ons genoeg, we gingen naar de Vlaamse school, we dachten dat we immer in België zouden blijven. Na de school gingen wij naar huis, huiswerk maken en dan wilden we voetballen, spelen. De meeste Poolse kinderen gingen dan wel naar de Poolse les, de meester had pretentie tegen mij, omdat ik niet naar de Poolse les ging." Interview Eugeniusz S. (leerling Poolse school Winterslag), 11.3.1989 Wrocław.

"La participation limitée des enfants aux cours polonais organisés au Limbourg est la suite de l'amertume et le découragement après la fermeture des écoles polonaises." Narodowicz, 23.4.1938.

70. Consulat à l'organisation mondiale des Polonais, 1.04.1937. AAN, *Swiatowy Związek Polaków z zagranicy*, 329.

Les améliorations de la conjoncture économique ont engendré à partir de 1936 une reprise de l'embauche. Les mines décidèrent en 1937 de recruter quelques milliers de Polonais en plus. Les organisations polonaises demandaient qu'on augmente le nombre de cours pour les enfants de ces nouveaux arrivés. Les cours n'étaient pas seulement un moyen d'éviter la dénationalisation des enfants, mais aussi un point d'activité autour duquel on pourrait organiser la vie associative et encadrer les nouveaux arrivés.⁷¹

Les autorités à Varsovie décidaient d'envoyer 3 instituteurs en plus. Sans aucun changement important les cours polonais continuaient jusqu'en septembre 1939. L'engagement de presque tous les instituteurs polonais en Belgique dans l'armée polonaise en France fermait définitivement ce réseau scolaire.

CONCLUSION

Cette analyse de la politique de scolarisation des enfants d'immigrés démontre bien les intérêts que ses enfants suscitaient dans les stratégies des divers groupes de pouvoir.

Le patronat, en particulier minier, insère les immigrés dans ses stratégies de gestion de main d'oeuvre, qui en fait ne se révèlent pas homogènes. Une politique d'isolement des ouvriers immigrés, combinée à la conservation d'une spécificité culturelle semble caractériser les mines de Limbourg et du Borinage. Dans les bassins de Liège et de Charleroi cette politique de ségrégation est beaucoup moins poussée. Une politique d'assimilation est plutôt envisagée. Le patronat minier dans sa totalité compte néanmoins sur les enfants de ces immigrés pour peupler les mines dans l'avenir.

Ces deux politiques distinctes de gestion de main-d'oeuvre distinctes étaient probablement liées aux hypothèques qui pesaient sur cet espoir de recruter les enfants d'immigrés. Ce projet à long terme reconstruit des défis, d'une part dans son application de politique d'assimilation par la répulsion croissante dans la société belge vis-à-vis

71. Les organisations polonaises de Liège et la colonie d'Anderlues au Consulat, janvier 1938. AAN, MSZ, 10.605.

de la profession de mineur et d'autre part dans son politique de ségregation où le pays d'origine restait une référence importante pour les immigrés par la considération du fait que leur séjour en Belgique était seulement temporaire.

Le dualisme de la politique patronale était lié à des stratégies différentes quant à l'intégration des immigrés dans l'appareil de production en Belgique. Ce dualisme se retrouvait au niveau de la politique scolaire patronale, qui s'orientait ou bien vers le soutien voire l'appui actif du réseau scolaire polonais, ou bien qui affectait au contraire d'ignorer les écoles polonaises.

L'Etat d'émigration essayait de rester une référence pour ces citoyens. Le possible retour des immigrés, en partie de la main-d'oeuvre qualifiée et l'intérêt de leurs versements, jouaient un rôle dans la politique de l'Etat visant à la sauvegarde de l'ethnicité. La position économique et politique de l'Etat d'émigration influençait naturellement l'envergure de cette politique.

Les immigrés mêmes n'étaient pas uniquement les objets de cette politique. Ils en étaient aussi les sujets. Leur propre conception de leurs intérêts n'était en effet pas sans influence sur l'élaboration de la politique scolaire. Les immigrés, eux aussi, ne constituaient pas une catégorie monolithique. D'importantes divergences d'origine, de trajectoire sociale et migratoire influençaient leur appréciation du réseau scolaire ethnique. La manière qu'ils concevaient leur identité et aussi leur avenir, particulièrement la place qu'y occupait leur pays d'origine, valorisait ce réseau.

Les autorités belges semblent, malgré leurs pouvoirs de décision, ne pas participer activement à la formation d'une politique scolaire envers les immigrés. Cette passivité des autorités belges apparaît peut-être faute d'un manque de sources disponibles émanant des autorités. Mais, malgré une telle lacune dans les sources, il semble possible de dresser un tableau de la formation de cette politique scolaire. Quant à elles les autorités polonaises avaient, sans aucun doute, une vision cohérente de la politique éducative envers leurs émigrés. Elles essayaient de profiter d'un manque de directives de la part des autorités belges.

La spécificité du cadre belge exigeait que cette politique définie en Pologne soit suffisamment flexible. La question communautaire était

tout d'abord virulente. Les stratégies du patronat minier francophone en Limbourg, une région qui connaissait justement dans cette période-là un nationalisme naissant, augmentaient la complexité des relations socio-politiques. Cela avait permis dans les années vingt aux autorités polonaises de disposer d'une certaine marge de manoeuvre. Ensuite, l'attitude différente des autorités scolaires en Flandre et en Wallonie envers les écoles ethniques était due à la montée du nationalisme flamand. Ce nationalisme croyait devoir assimiler au plus vite les étrangers afin qu'il n'entrent pas dans le camps de ses adversaires. En fait, empêcher la francisation des immigrés n'avait strictement rien à voir avec l'enseignement polonais, mais exclusivement avec le choix de la langue belge. Mais le but des flamands était plus large. Ils voulaient que les enfants d'immigrés deviennent "des bons flamands", ce qui impliquait qu'ils s'opposent à la spécificité polonaise.

Cet élément semble être absent en Wallonie, mais il serait exagéré d'attribuer cela seulement à une attitude plus tolérante de la part des Wallons. Un autre élément doit être mentionné, notamment la lutte scolaire entre les écoles catholiques et laïques, caractéristique de la Belgique qui offrait ainsi aux Polonais la possibilité de louvoyer entre les deux réseaux scolaires belges.

C'était surtout cette spécificité de la Belgique qui avait permis aux autorités polonaises de créer des écoles en Belgique et ensuite d'insérer les cours polonais dans l'instruction primaire en Belgique. La manque de manoeuvre pour insérer les cours polonais dans les écoles primaires belges étaient plus limité en Limbourg vu le quasi-monopole de l'Eglise catholique dans cette région.

Il ne me semble pas, malgré la présence dans les années vingt d'un réseau étendu d'écoles ethniques et dans les années trente de l'intégration des cours ethniques dans le curriculum des écoles primaires en Belgique, possible de parler de l'absence d'ethnocentrisme. Une appréciation positive de la mosaïque humaine ne joue aucun rôle, le but essentiel restant l'assimilation. On souhaite que les enfants deviennent des "bons belges". L'existence d'un réseau scolaire ethnique s'inscrit plutôt dans un long processus non-achevé de formation de l'identité belge institutionnalisé par l'Etat (verzuiling).

L'application avant la lettre d'une politique multi-culturelle vaut uniquement pour une partie du patronat minier, alors que l'acceptation de la valeur de l'autre culture n'avait dans leur stratégie peu d'importance.

Post-scriptum: L'expérience belge dans un contexte international

Une comparaison avec l'expérience allemande, française, hollandaise et américaine pourrait révéler de façon encore plus précise la singularité, la particularité du processus analysé ci-dessus. Les cas français et hollandais surtout sont particulièrement révélateurs, parce que le caractère de l'immigration polonaise y est assez similaire à celui de la Belgique. En France, la loi scolaire du 30 octobre 1886 (art.4) n'empêchait pas l'ouverture d'écoles polonaises privées encadrées par des maîtres et un directeur polonais. La Pologne attachait beaucoup d'importance à l'enseignement polonais aux enfants de ces ouvriers en France. En 1924, il y avait même eu des négociations au plus haut niveau entre la France et la Pologne à ce sujet. Une circulaire du ministère français de l'Instruction publique du 21 décembre 1925, limita cependant les possibilités d'implantation d'un enseignement polonais en France:

“Dans les écoles publiques, l'enseignement d'une langue étrangère pourra être donné après les heures de classe régulières par un moniteur étranger, après une autorisation qui ne saurait être d'ailleurs obtenue qu'à titre précaire. Dans les écoles privées, on tolérera également la présence de moniteurs étrangers enseignant sous l'autorité de maîtres français, mais on ne pourra consacrer à l'enseignement en langue étrangère que la moitié de l'emploi du temps; c'est un maximum qui, en aucun cas, ne saurait être dépassé”

Si la législation française rendait impossible l'enseignement en langue polonaise dans les établissements laïques pendant les heures de classe, elle permettait des aménagements dans les institutions libres. Les compagnies minières engageaient des enseignants polonais pour aider

les instituteurs français dans les écoles privées des houillères. Ce sont eux qui donnaient des cours polonais.⁷²

Cette attitude plus stricte des Français est à attribuer à la tradition jacobine de l'Etat, un Etat central et fort qui manquait en Belgique. L'anarchie semblait y régner. L'attitude tout à fait passive, ou plutôt le manque de volonté de réalisation de la "transmutation" par des écoles polonaises et le laissez-faire quant au contenu des cours de la part des autorités centrales belges sont surprenants. De fait, les autorités polonaises gardent en Belgique les rênes de la politique éducative des enfants polonais.

En Hollande la communauté polonaise minière du bassin du Limbourg avait dès 1929 une école polonaise. Les autorités consulaires polonaises dirigeaient et finançaient l'école et il semble qu'elle ait été tout à fait indépendante des autorités hollandaises. En 1933, l'école devint une école hollandaise, avec des cours polonais après les cours scolaires obligatoires.⁷³ La Hollande semble donc répéter, à petite échelle, l'expérience belge.

En Allemagne aussi il existait des écoles primaires polonaises. Les Polonais, qui avaient opté pour la citoyenneté allemande, étaient, après la première guerre mondiale, reconnus comme minorité nationale et avaient droit à leur propre réseau scolaire. Le succès initial diminua fortement à cause certes du manque d'instituteurs qualifiés, mais aussi et surtout à cause de l'émigration de la plupart des Polonais de la Ruhr vers la France. Les écoles polonaises furent remplacées par des cours polonais après les heures scolaires obligatoires qui jusqu'en 1939 garantissaient un enseignement polonais parmi la deuxième génération de Polonais de la Ruhr.⁷⁴

72. J. Ponty, les problèmes soulevés par la scolarisation des enfants polonais en France après la première guerre mondiale. *Relations internationales*, 1977, 12, p. 327-349.

73. P. Brassé et W. Van Schelven, *Assimilatie van vooroorlogse immigranten Drie generaties Polen, Slovenen en Italianen in Heerlen*, Den Haag, Staatsuitgeverij, p. 42.

74. C. Klessmann, *Polnische Bergarbeiter im Ruhrgebiet 1870-1945. Soziale Integration und nationale Subkultur einer Minderheit in der deutschen Industriegesellschaft*, Göttingen, 1978, p. 172-174.

Aux Etats-Unis, il existait un réseau scolaire polonais patronné par l'Eglise Catholique. En 1920 il y avait 550 de ces écoles pour plus de 250.000 enfants. Ces écoles primaires étaient tout à fait libres de choisir la langue de leur enseignement. Par contre, les écoles publiques n'utilisaient qu'une langue: l'anglais. Quand à la fin du XIXième siècle, les immigrants allemands avaient demandé l'instauration d'un enseignement dans leur langue maternelle dans les écoles publiques, les autorités avaient été scandalisées. L'opposition à l'enseignement des langues des minorités était aussi dure au Canada.⁷⁵

Dans cette perspective c'est surtout "l'intrusion" de l'enseignement polonais dans les écoles catholiques et communales belges qui est exceptionnel.

75. M. Ashworth, *Immigrant Children and Canadian Schools*, Toronto, McClelland and Stewart, 1978.